

## EXTRAIT D'UNE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 27 mars 2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	11	13

Vote
Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2023, le 27 mars à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Notre Dame de Riez s'est réuni à la salle du conseil municipal à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Hervé BESSONNET, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 22 mars 2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 22 mars 2023.

**Présents** : M. BESSONNET Hervé, Maire, MMES : BESSONNET Séverine, BOUTET Nadège, NERAUDEAU Delphine, SAINTURAT-NIEL Corinne, SIONNEAU Dominique, MM. CROCHET Jean, LE GAL Alain, MIGNÉ Hervé, POTIER Jocelyn, THUÉ Alain.

**Excusé(s)** : MMES DILLET Sabrina, GARREAU Sabrina (pouvoir à Hervé BESSONNET), NIMESKERN Laurence, REMAUD Natacha, THIBAUD Stéphanie (pouvoir à Nadège BOUTET), MM. BRUN Jérôme, GLACIAL Yves, VITALIEN Anthony.

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Sous-Préfecture des Sables  
d'Olonne  
Le : 30/03/2023  
Et publication ou notification le :  
30/03/2023

A été nommé secrétaire : M. Hervé MIGNÉ

### 2023\_03\_23 – Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération : convention de mise à disposition de locaux pour la tenue des permanences de France Services

Nous avons reçu une proposition de convention du Pays de St Gilles Croix de Vie Agglomération concernant la mise à disposition de locaux avec les communes pour la tenue des permanences France services.

Cette convention a pour objectif de définir les conditions dans lesquelles la Commune met à disposition de la Communauté d'Agglomération des locaux, à usage non exclusif, pour l'organisation des permanences "France services", et ce, à raison d'une programmation et planification à l'année, par ½ journée de présence, 1 à 2 fois par mois.

Actuellement, une permanence par mois sur ½ journée, le lundi, a lieu sur la commune de Notre Dame de Riez.

La convention est signée pour une durée de 1 an, renouvelable annuellement par tacite reconduction à compter de la date de signature de la convention.


Le Conseil Municipal, après vote à l'unanimité,  
Accepte la convention de mise à disposition de locaux pour la tenue des permanences de France Services,  
Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout document relatif à l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures  
Pour copie conforme :  
En mairie, le 30/03/2023  
Le Maire,  
Hervé BESSONNET



Signature of Hervé Bessonnet, Maire, with a circular official stamp of the Commune de Notre Dame de Riez.

Le Secrétaire de séance,  
Hervé MIGNÉ



Signature of Hervé Migné, Secrétaire de séance.